

constituées en cités dans une autre province. Une loi adoptée en 1957 permet la constitution de villes; au début de 1959, trois villages étaient devenus villes et trois villes étaient redevenues villages. Le ministère des Affaires municipales surveille les municipalités.

Yukon et Territoires du Nord-Ouest.—Il y a deux cités et une ville au Yukon et deux districts d'administration locale dans les Territoires du Nord-Ouest, tous assurant certains services municipaux. Ils ne figurent pas au tableau 53.

53.—Désignation officielle et classement statistique des municipalités, par province, 1^{er} janvier 1959

Municipalités	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
DÉSIGNATION OFFICIELLE¹											
Municipalités locales.....	74	24	66	42 ³	1,669	938	190	781	301	125	4,210
Cités.....	2	1	2	6	64	30	6	10	9	32	152
Villes.....	40 ⁴	7	40	20	160	157	35	104	86	3	658
Villages.....	32 ⁵	16	...	1	336	154	37	371	156	60	1,168
Municipalités rurales ⁶	24	15	1,119	597 ⁷	112 ⁸	296 ⁹	56 ¹⁰	30 ¹¹	...
Comtés (Québec et Ontario)	75 ¹²	39 ¹³	114
Total, municipalités constituées.....	74	24	66	42	1,744	977	190	781	301	125	4,324
CLASSEMENT STATISTIQUE²											
Dans les zones métropolitaines ¹⁴	2	...	3	5	76	39	14	...	11	19	169
Urbaines.....	2	...	2	3	58	22	7	...	6	7	107
Rurales.....	1	2	18	17	7	...	5	12	62
Autres urbaines.....	72	24	40	24	492	319	71	485	245	88	1,660
Autres rurales.....	23	13	1,101	580	105	296	45	18	2,181
Semi-urbaines.....	571 ¹⁵	57
Autres.....	23	13	1,101	523	105	296	45	18	2,144
Comtés (Québec et Ontario)	75	39	114
Total, municipalités constituées.....	74	24	66	42	1,744	977	190	781	301	125	4,324

¹ Municipalités groupées suivant la catégorie officielle à laquelle elles appartiennent et qui donne une idée de leur importance et de leur genre (voir renvoi 6). ² Municipalités groupées suivant la classification établie pour fins de comparaisons par les Conférences fédérales-provinciales au sujet de la statistique municipale, le classement visant à ranger les municipalités dans des groupes comparables pour fins statistiques. ³ Sans 54 districts d'amélioration locale. ⁴ Désignées villes par la province (33), circonscriptions rurales (4) et districts d'amélioration locale (3); toutes relèvent de la même loi. ⁵ Classées par la province "conseils communautaires". ⁶ La désignation varie selon la province. ⁷ Y compris 24 districts d'amélioration. ⁸ Y compris 3 circonscriptions autonomes appelées "municipalités suburbaines": non compris les districts de gouvernement local. ⁹ Sans 12 districts d'amélioration locale. ¹⁰ Y compris 10 municipalités de comté; non compris 50 districts d'amélioration et deux régions spéciales. ¹¹ Sans deux districts régionaux. ¹² Le comté de Laval a fait place à la Corporation interurbaine de l'île Jésus (voir texte). ¹³ Y compris la municipalité du Grand-Toronto. ¹⁴ Y compris les municipalités que le recensement de 1956 incluait en tout ou en partie dans les zones métropolitaines et dont les chiffres sont révisés pour tenir compte des annexions, etc. subséquentes; non compris la municipalité du Grand-Toronto. ¹⁵ Classées suburbaines et semi-urbaines par les autorités provinciales.